

“ Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. ”
Proverbe ancien, rapporté par Antoine de Saint-Exupéry

VUE D'ENSEMBLE

L'empreinte carbone, c'est quoi ?

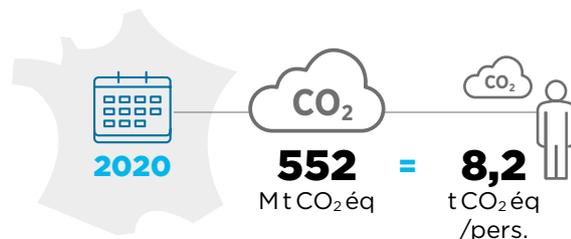
L'empreinte carbone est un indicateur qui permet de mesurer l'impact d'une personne ou d'une entité sur le climat, de par sa consommation en énergie et en matières premières. Il s'agit d'évaluer la quantité de gaz à effet de serre (GES), et notamment de CO₂, émise par les activités humaines (transports, agriculture, industrie, bâtiments...).

L'empreinte carbone en France, c'est aujourd'hui 552 millions de tonnes¹ équivalent CO₂.

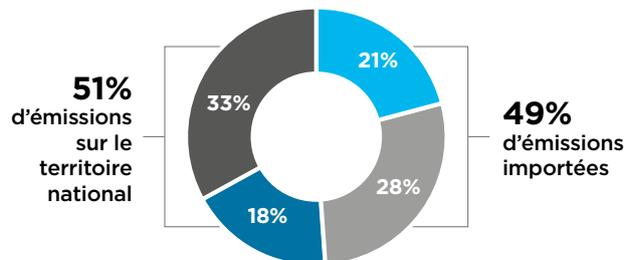
Un chiffre en baisse de 9% par rapport à 2019¹, qui s'explique par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité économique et les déplacements.

L'empreinte carbone de la France a globalement diminué au cours de la dernière décennie (-15% depuis 1995)¹. Toutefois, si les émissions sur le territoire national ont significativement reculé, ce n'est pas le cas des émissions liées aux produits importés (biens et services produits à l'étranger et consommés en France). En progression constante, celles-ci représentent aujourd'hui 49%¹ de l'empreinte carbone de notre pays et ne sont pas prises en compte dans les engagements de la France contre le réchauffement climatique.

Le niveau actuel de l'empreinte carbone par habitant ne permet pas d'envisager le respect des objectifs fixés par l'Accord de Paris lors de la COP 21, à savoir limiter le réchauffement bien en deçà de 2°C et viser 1,5°C à horizon 2100.



Provenance des émissions de gaz à effet de serre en France



- Biens et services importés
- Matières premières ou produits semi-finis importés
- Émissions provenant des ménages français
- Production intérieure de biens et services hors exportations

Source : estimation de l'empreinte carbone de 1995 à 2020 | Données et études statistiques (developpement-durable.gouv.fr)

**VOUS VOULEZ MESURER
VOTRE EMPREINTE CARBONE ?³**

[Cliquez ici](#)

Les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation et du transport maritime internationaux ont augmenté de près de 50% en 30 ans.¹



1. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/276617-empreinte-carbone-et-emissions-importees-de-gaz-effet-de-serre>

2. L'équivalent dioxyde de carbone (équivalent CO₂) est une mesure métrique utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement global (PRG), en convertissant les quantités des divers gaz émis en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire.

3. Site de l'Ademe - Agence de la Transition écologique.

VUE D'ENSEMBLE



La planète chauffe !⁴

Dans son 6^e rapport publié en août, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a livré un constat alarmant :

1



Le climat est en train de changer partout dans le monde et plus rapidement que prévu.

2



L'augmentation de la température, de +1,5°C dès 2030, est en totalité et sans équivoque attribuable à l'activité humaine.

3



Les événements météorologiques extrêmes, qui en sont une conséquence directe, devraient se multiplier au cours des prochaines années.

Rédigé par 234 scientifiques de 66 pays sur la base de plus de 14 000 références scientifiques, ce rapport a servi de base de réflexion et de discussions pour l'ensemble des protagonistes de la COP 26.

Un changement de direction s'impose avant qu'il ne soit trop tard. Il faudrait, selon l'ONU, réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 7,6%⁵ par an au cours de la prochaine décennie pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Des solutions existent : les énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments, l'adoption de modes de consommation durable, moins de viande, plus de légumes locaux et de saison, plus de transports en commun ou de vélo, une gestion responsable des littoraux, etc.

Le volontarisme politique s'avère également indispensable dans cette course contre la montre. À titre d'exemple, les dirigeants de l'Union européenne (UE) se sont fixés, en 2019, un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050⁶, dans le prolongement des engagements pris par l'UE et ses États membres au moment de la signature de l'accord de Paris en 2015.

4. Rapport du GIEC.

5. Source : ONU - Programme pour l'environnement - communiqué de presse du 26 novembre 2019.

6. Loi climat : accord sur la neutralité climatique d'ici 2050 confirmé | Actualité | Parlement européen (europa.eu)

ÉCLAIRAGE



Agir en faveur du climat... oui mais comment ?

Si le réchauffement climatique est un enjeu majeur pour la planète, il constitue également un risque financier significatif pour les entreprises et les épargnants (augmentation prévisible du prix des énergies fossiles, pénalités libératoires pour les fournisseurs d'énergie, taxe carbone, systèmes de quotas CO₂ pour les principaux industriels émetteurs, etc.).

De fait, secteur privé et société civile ont un rôle clé à jouer dans la réduction des émissions de CO₂.

- Comment, en tant qu'épargnant, contribuer à la lutte contre le changement climatique ?
- Comment concilier exigence de performance et engagement sociétal au sein d'un portefeuille ?

Acteur pionnier en matière de finance responsable, Amundi se mobilise en proposant des solutions d'investissement novatrices en faveur de la transition énergétique et d'une économie bas carbone.



ZOOM

Des solutions pour aider les épargnants à réduire l'empreinte carbone de leurs portefeuilles

- Les investissements dans les **financements verts** concernent le plus souvent les domaines de l'efficacité énergétique et des infrastructures vertes. Ils visent à répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques que représentent la raréfaction des ressources naturelles, ainsi que la gestion des dommages environnementaux liés à l'eau, à l'air, au sol, aux déchets et aux écosystèmes.
- **Décarbonation des portefeuilles** : l'objectif de ces solutions est de réduire l'impact carbone des portefeuilles, en réduisant dans les portefeuilles le poids des émetteurs qui émettent beaucoup de CO₂ ou qui détiennent des réserves d'énergies fossiles potentiellement inexploitable.



31 Mds€
d'encours
sur la thématique
environnementale⁷

7. Source : Amundi à fin septembre 2021. Données fournies à titre indicatif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Amundi est co-fondateur de la « **Portfolio Decarbonization Coalition** », lancée en 2014 avec 28 autres signataires.

Cette initiative repose sur un engagement : réduire l'empreinte carbone des portefeuilles en alignant plus de 600 milliards de dollars d'actifs avec une économie bas carbone (avec publication de leur empreinte carbone) et en mettant en place des stratégies visant à exclure de leurs portefeuilles les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre.



FOCUS

Amundi, un acteur de référence de l'Investissement Responsable⁸

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux défis en matière de développement durable, qui touchent tous les secteurs de la vie : réduction des inégalités, égalité femmes-hommes, diminution de l'impact carbone, protection des espèces. L'investissement responsable est la réponse que le monde de la finance apporte à ces défis, c'est-à-dire l'investissement dans des entreprises respectant des critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG).

Amundi se classe dans le top 10 mondial de la gestion d'actifs avec 1 755 milliards d'euros⁸ d'actifs sous gestion et plus de 800 milliards d'euros⁸ d'actifs responsables.



Pionnier de l'Investissement Responsable

avec plus de 30 ans d'expérience



> 802 Mds€

d'encours en Investissement Responsable⁸



+ 13 000

émetteurs notés sur les critères ESG



100 %

des fonds ouverts Amundi intègrent une analyse ESG



+ 850 entreprises

auprès desquelles Amundi s'est engagé en 2020



4 241

assemblées générales d'actionnaires dans lesquelles Amundi a voté en 2020

8. Source : Amundi à fin septembre 2021



Retrouvez toutes les définitions des termes financiers utilisés dans ce document dans le [lexique](#)

AVERTISSEMENT

Achévé de rédiger le 7 décembre 2021. Document promotionnel à destination des investisseurs particuliers. Ce document est fourni à titre d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation par un membre quelconque du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service d'investissement ou pour acheter ou vendre des instruments financiers. Ces informations sont basées sur des sources que nous considérons comme fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos et ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans notre autorisation. Les informations figurant dans cette publication ne visent pas à être distribuées ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Amundi ou ses sociétés affiliées de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. La totalité des produits ou services peut ne pas être enregistrée ou autorisée dans tous les pays ou disponible pour tous les clients. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Les caractéristiques principales des OPC sont mentionnées dans leur documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF et le site amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un OPC.

Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Édité par Amundi Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 1 086 262 605 euros - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris. Crédits photo : © Istock, 123RF